



Si tu souhaites avoir plus d'informations



Quelle démarche?

Contactez dès à présent nos Conseillers Habitat Jeunes :

📍 8 rue Jules Michelet
29200 Brest

☎ 02 98 44 45 18

✉ tissages@ailles29.org

Ailes

Association d'Iroise pour le Logement,
l'Emploi et les Solidarités

Tiss'âges

L'hébergement temporaire
en Finistère



graphisme : Kristell Lozachmeur

L'habitat partagé est une solution solidaire et sociale pour favoriser l'accès à un logement, respectant les principes de lien social et d'échanges volontaires, réciproques et non lucratifs

Hébergement Temporaire chez l'Habitant

(HTH)

Ce dispositif flexible, rapide à mettre en œuvre, est également **adapté aux employeurs à la recherche de solutions logement** (saisonniers, apprentis, travailleurs...).

Pour qui ?

Les hébergeurs :

Toute personne disposant d'une **chambre inoccupée** et à proximité des lieux de travail, formation ou stage...

Les hébergés :

Tout jeune **entre 15 et 30 ans**, étudiant, salarié, apprentis, en formation professionnelle et ayant un minimum de ressources.

max.
17€
par nuit*

* dans la limite de
270€ en période
hivernale



Quel accompagnement Pour les dispositifs HTH et CIS* ?

Le Conseiller Habitat Jeunes a pour missions :

- La mise en lien entre les hébergeurs et les hébergés
- La gestion administrative (convention de cohabitation, charte de bonnes pratiques, état des lieux, ...)
- L'accompagnement tout au long du séjour

* une adhésion annuelle sera demandée à l'entrée ainsi que des frais mensuels d'accompagnement

La Cohabitation Intergénérationnelle Solidaire

(CIS)

Formule
solidaire
60€

La personne âgée met à disposition du jeune une partie de son logement en contrepartie de menus services et d'une participation aux charges.

Formule
conviviale
150€

La personne âgée met à disposition du jeune une partie de son logement en contrepartie de moments conviviaux et d'une participation financière.

Pour qui ?

Les hébergeurs :

Tout sénior **de plus de 60 ans** disposant d'un hébergement adapté au sein de son logement

Les hébergés :

Tout jeune **entre 16 et 30 ans**, étudiant, salarié, apprentis, en formation professionnelle et ayant un minimum de ressources.

Les résidences solidaires

L'habitat partagé est ainsi une solution adaptée pour :

- Accéder à un logement à **loyer modéré**
- Favoriser la mixité, les **liens intergénérationnels** (séniors-jeunes) par une présence et des temps conviviaux
- Lutter **contre la solitude et l'isolement** des séniors mais aussi des jeunes



Pour qui ?

Les hébergeurs :

Tout établissement permettant l'accueil et l'hébergement de **seniors de + de 60 ans**.

Les hébergés :

Tout jeune **entre 18 et 30 ans**, en formation, en apprentissage, en emploi ou en recherche d'emploi, en étude et ayant un minimum de ressources.

Quel accompagnement ?

Le Conseiller Habitat Jeunes a pour missions :

- La sélection des jeunes
- L'organisation des temps de présence en partenariat avec l'équipe de la résidence
- La gestion locative
- L'accompagnement du jeune tout au long du séjour

